

CHARTRE DEONTOLOGIQUE BENTEN Dō INSTITUTE

1- Ethique

Benten Dō Institute et chacun de ses intervenants exercent leur activité en étant responsables et indépendants dans le respect des valeurs et usages de la profession.

Ils agissent avec congruence, et accordent leurs comportements aux valeurs qu'ils portent.

Ils reconnaissent chaque client, chaque participant à leurs actions dans sa singularité, ses valeurs, ses idéaux, sa vision du monde et ses talents propres. Ils croient fermement et travaillent dur à transmettre la croyance que chaque être humain a en lui les capacités d'apprendre, de changer, de se développer si il le souhaite et s'y engage.

Ils s'abstiennent de tout jugement, facilitent l'expression de chacun, garantissent le droit à l'erreur, gage d'apprentissage, et célèbrent les objectifs réalisés et les succès des clients et des participants.

2- Législation

Benten Dō Institute et chacun de ses intervenants connaissent et respectent la législation en vigueur concernant la Formation Professionnelle.

A ce titre, ils savent:

- identifier les objectifs de la formation et s'assurer de son adaptation au public formé,
- adapter les dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique, d'évaluation aux publics,
- adapter les moyens pédagogiques techniques et d'encadrement de l'offre de formation
- informer les clients et le public sur l'offre de formation
- prendre en compte les appréciations rendues par les stagiaires et les clients, au service de l'amélioration continue des services.

Benten Dō Institute et chacun de ses intervenants respectent par ailleurs leurs obligations administratives et fiscales.

3- Mission

Benten Dō Institute accepte seulement les missions qui entrent dans son champ de compétences et qu'il est capable d'assurer avec professionnalisme. Il propose des outils et techniques sérieuses, auxquelles ses intervenants sont dûment formés.

4- Responsabilité

Benten Dō Institute assume, outre sa responsabilité personnelle, celle des co-traitants, sous-traitants et collaborateurs

5- Efficacité

Benten Dō Institute élabore des actions de formation qui tiennent compte des contraintes socio-économiques, des besoins des clients et de l'atteinte des objectifs. Il procède à une analyse rigoureuse des besoins, et assume pleinement son rôle de conseil lorsqu'il s'agit de traduire en compétences à acquérir un problème à traiter ou un objectif à atteindre par le client.

6- Evaluation

Benten Dō Institute fait évaluer ses actions en fonction des modalités contractuelles, intègre les observations des acteurs concernés, en remet la synthèse au client à sa demande sous toute forme à la convenance de ce dernier. Il ajuste au besoin sa prestation afin qu'elle soit conforme aux indicateurs de réussite définis avec le commanditaire.

7- Confidentialité

Applique la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de ses missions.

8- Facturation

Veille à établir le juste rapport qualité-prix de sa prestation.

9- Arbitrage

En cas de différend, s'efforce de rechercher une solution amiable.

10- Solidarité

Fait preuve de solidarité, coopère avec ses collègues et s'abstient de toute concurrence déloyale ou détournement de clientèle.

11- Image de marque

Défend un haut standard de qualité humaine, de bienveillance et de connaissance contribuant au rayonnement des métiers de la formation professionnelle.

CHARTRE QUALITE PROFESSIONNELLE

BENTEN Dō INSTITUTE applique la Charte Qualité de la FFP

1. Nous informons clairement et complètement sur nos actions de formation. Cette information est un engagement.
2. Nous établissons un réel partenariat avec le demandeur de formation afin de définir ensemble les objectifs et les attentes.
3. Nous conseillons les actions appropriées dans le cadre de nos compétences.
4. Nous contrôlons les démarches pédagogiques et nous assurons la bonne utilisation des outils correspondants.
5. Nous suivons attentivement le déroulement de ces actions et nous faisons le point régulièrement avec nos partenaires.
6. Nous veillons à l'environnement dans lequel se déroulent les actions de formation.
7. Nous nous assurons de la compétence et de la qualification des formateurs.
8. Nous évaluons les actions de formation en fonction des objectifs préalablement définis.
9. Nous investissons dans la recherche et la création d'outils pédagogiques innovants.
10. Nous appliquons ces commandements et mettons en oeuvre les procédures propres à améliorer la qualité de nos actions.